

Jean-Baptiste André Godin à Auguste Adolphe Hourdequin, 3 février 1879

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (19)

Collation 1 p. (469v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Auguste Adolphe Hourdequin, 3 février 1879, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/49811>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [3 février 1879](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) – Familistère

Destinataire [Hourdequin, Auguste Adolphe \(1824-\)](#)

Lieu de destination Saint-Quentin (Aisne)

Description

RésuméGodin envoie à Hourdequin des modifications à faire à la manchette du journal *Le Devoir* et lui demande d'en envoyer des épreuves. Il lui fait observer qu'il a changé la manchette dans le dernier numéro du journal avant d'avoir reçu le bon à tirer ; il lui demande de donner plus de soin au sous-titre.

NotesLa manchette du journal *Le Devoir* est modifié à partir du 2 février 1879 : les mentions « Politique [...] Consommation » et « Mutualité [...] Association du capital et du travail », qui encadraient le titre, sont supprimées ; « le titre « Le Devoir » est sous-titré « Journal des réformes sociales » la mention « On s'abonne à Guise (Aisne) au bureau du journal et à Paris, 32, rue Serpente, chez M. Ed Thiaudière, représentant du *Devoir* pour tous renseignements » est ajoutée (en ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.2/450/80/466/0/0>, consulté le 21 mai 2023).

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Imprimerie](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Guise 3 juillet 77

00
2

Monsieur le Gouverneur

Je vous envoie ci-jointes de
quelques modifications au
titre de journal. faites les
corrections indiquées et envoyez
moi quatre ou cinq exemplaires.

C'est par graz que vous
avez appliquée au dernier titre
du Deroir les modifications
avant d'avoir reçu le bon à
titre.

Les caractères du sous-
titre sont déplorablement mal-
faits ; il y en a de toutes qua-
ntités. Faites-en sorte, je vous
prie, que cela soit plus
soigné.

Je vous salue très-
cordialement

Gaston L

... le journal est accorde
avec le titre

Le journal est donc très mal -
l'orthographe et la grammaire
sont correctes et toutes à
titre et tenue que nous
nous devons donner des
exemplaires pour l'imprimer -
et de ces modifications
nous sommes très satisfaits.
Mais, nous ne voulons pas
que ce soit une chose
qui nous empêche de faire
des corrections avec le -
nous devons régler tout ce qui peut
être corrigé et nous l'
devons faire dans les meilleures
conditions possibles
et nous devons faire
notre meilleure volonté pour

Gaston L